

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #26-740.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 septembre 2026, le Conseil a adopté un premier projet de règlement intitulé :
« *Premier Projet de règlement #26-740 modifiant le règlement de zonage 16-642 et ses amendements afin de modifier la classe d'usage dans la zone I-66* »

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi le 5 octobre 2026 à 19h15** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement #26-740. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement numéro 26-740 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, et, est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet concerne les zones I-66 et les zones contigües (C-65, C-84, CO-165 ET A-64) du territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 18^{ième} jour de septembre deux mille vingt-six.



Lise Drouin, g.m.a.

Directrice générale/Greffière-trésorière